



TOUR AUVERGNE

DAMES DU PUY DE DOME

Les principales modifications sont listées ci-après. Elles apparaissent en **jaune**

Chaque club recevant l'épreuve, devra s'attacher à faire respecter obligatoirement le temps de jeu qui aura été annoncé au briefing.

Cette épreuve a pour vocation l'intégration et l'initiation aux compétitions des joueuses "débutantes"

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Clubs du département du Puy de Dôme, affiliés au Comité Territorial de Golf des Pays d'Auvergne

POUR LES EQUIPIERES : Être amateurs, membre de l'Association Sportive du Club représenté et membre de ce même club. La licence doit être active, certificat médical de l'année ou questionnaire de santé de l'année en cours, enregistré à la date du contrôle des inscrits.

Dans la mesure du possible, on s'assurera que les joueuses NON-CLASSEES inscrites ont participé à au moins une compétition individuelle de 18 trous dans leur club.

LIMITATION D'INDEX : Strictement supérieur à 18.5 (18.5 NON ; 18.6 OUI)

FORME DE JEU

Scramble à 2 NET Stable Ford

Chaque club pourra présenter 5 équipes au maximum, soit 10 joueuses maximum par club

Chaque équipe associe **deux joueuses d'un même club**, dont l'index est obligatoirement supérieur à 18.5

Le total des deux index, pour l'équipe, est strictement supérieur à 45,0 (**total OK à partir de 45,1**) le total des index devra toujours être inférieur à 85,0 (**OK jusqu'à 84,9**)

Néanmoins, une équipe incomplète pourra être complétée par une joueuse d'un autre club, le total des index devra toujours être supérieur à 45,0 et leur index être supérieur à 18,5

INSCRIPTION JOUEUSES

L'inscription des joueuses doit être faite par Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 8 jours pleins avant chaque épreuve.

Pour chaque épreuve le rendez-vous sur le site est fixé à **8h30** pour un départ en shotgun à **9h00**

Les joueuses devront s'acquitter d'un droit de jeu fixé à l'AG du Comité. Le repas ne devra pas dépasser le prix fixé également le jour de l'AG du Comité (AG du Comité le 31 janvier 2026)

DEROULEMENT & DROIT DE JEU

C'est la capitaine de chaque équipe qui :

- ✓ Collectera les droits de jeu et les remettra au club organisateur le jour de la compétition au moment de la récupération des cartes
- ✓ Remettra au restaurant le montant des repas de ses joueuses (sauf indication contraire du capitaine, le nombre de repas correspondra au nombre d'équipières inscrites).
- ✓ La capitaine ou le club préviendra le restaurant du club organisateur au plus tard le jeudi précédent l'épreuve le nombre de joueuses qui ne participent pas au repas.
- ✓ Le restaurant pourra facturer les repas non pris au club si l'annulation n'a pas été faite sous le délai requis





TOUR AUVERGNE DAMES DU PUY DE DOME

CLASSEMENT

Classement du jour : La somme des 3 meilleures scores NET

✓ En cas d'égalité les équipes seront départagées par la meilleure des cartes non prises en compte afin d'effectuer un classement du jour.

Les éventuels points obtenus par une équipe constituée d'une joueuse d'un club et d'une joueuse d'un autre club seront répartis à 50% pour chacun des clubs concernés.

Néanmoins, une dérogation pourra être accordée aux clubs qui n'ont pas un effectif de joueuses suffisant. Chacun de ces clubs dispose de 3 « jokers » pour la saison, ce joker permettra au club d'engranger le total des points obtenu par sa joueuse dans une équipe mixte.

On attribuera le plus mauvais score du jour d'une équipe à chaque équipe forfait d'un même club, afin qu'il ne soit le moins pénalisé pour le classement général

Classement général :

La somme des points de chaque rencontre déterminera le club Champion des rencontres des Dames du Puy de Dôme. En cas d'égalité au classement le départage s'effectuera par le plus grand nombre de joueuses de l'équipe dont l'index est strictement supérieur à 40, si l'égalité subsiste le club ayant gagné le plus de rencontre sera déclaré vainqueur

COMITE DE L'EPREUVE & ORGANISATION SPORTIVE

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mise en place par la CS du Club recevant la compétition. Si un membre du Comité Territorial est présent, il devra être intégré au Comité d'épreuve.

Organisation :

Recording : Afin d'éviter tout litige ou réclamation, une salle ou un emplacement distant et une personne du Comité de l'épreuve devra être à disposition pour gérer et surveiller le recording.

Briefing : Le Comité d'épreuve s'attachera, avant le départ de l'épreuve, à faire un briefing en rappelant notamment :

- Les règles locales
- **Le temps de jeu imparti pour jouer l'épreuve**
- Les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent
- Chaque groupe ayant terminé sa partie se devra de rejoindre au plus vite la salle ou l'emplacement de recording ou devront se faire les relevés de score et le dépôt des cartes

En cas de retard déraisonnable, le Comité de l'épreuve, après avoir entendu les joueuses du groupe, pourra retenir des circonstances atténuantes ou appliquer pour toutes les joueuses du groupe la pénalité générale sur le dernier trou

Le club organisateur adressera les résultats NET Stable Ford au CTGPA, dès la fin de rencontre par mail : comsportive@ctgolfauvergne.fr.

PRIX ET RECOMPENSES

A l'issu des 6 tours, les 3 premières équipes seront récompensées, un trophée sera confié pour une année à l'équipe classée 1^{ère}

Si le trophée ne pouvait être remis en raison de sa "disparition", l'achat d'un nouveau trophée sera remis à la charge du dernier club détenteur



DATES ET LIEUX

Lundi 27 avril	Jeudi 28 mai	Lundi 15 juin	Lundi 31 Aout	Lundi 28 sept	Lundi 12 octobre
Riom	Volcans	Mont-Dore	Cunlhat	Charade	Val d'Auzon